



TOUT-ES CONCERNÉ-ES !

Vous êtes appelé-es à voter du **jeudi 1^{er} décembre (9h) au jeudi 8 décembre (16h)**, par voie électronique, pour élire vos représentant-es au Comité Social d'Administration (CSA) et aux Commissions Consultatives Paritaires (CCP) de Santé publique France. Chaque électeur-riche est appelé-e à désigner, au sein de sa catégorie d'emploi (à l'exception des catégories 3 et 4 qui font l'objet d'un même scrutin), les représentant-es par lequel-les elle ou il entend être représenté-e au sein de la CCP.

POURQUOI VOTER POUR LES REPRÉSENTANT-ES CFDT-CGT ?

Depuis la création de Santé publique France, nous sommes **tou-tes engagé-es dans nos métiers** et dans la recherche d'une **équité entre les agent-es de l'agence**. Nos actions s'appuient sur des analyses étayées et sur l'union de nos efforts pour chercher des **solutions constructives et justes**.

Vos élu-es CFDT-CGT **accompagnent et soutiennent les agent-es** dans leurs échanges avec l'administration sur des questions concernant notamment l'**évaluation**, l'**avancement**, la **mobilité**, les **congés** et les autorisations d'absence, l'accès à la **formation**, l'autorisation et les conditions d'exercice du **temps partiel**, l'accès au **télétravail** et les conditions de son exercice, ainsi que les **sanctions** disciplinaires.

Vos élu-es CFDT-CGT s'assurent de la **transparence** et de l'**équité de traitement** dans l'attribution des mesures individuelles, les changements de catégorie d'emploi, l'accès aux échelons exceptionnels et à la hors-classe.

POUR CE PROCHAIN MANDAT, NOUS NOUS ENGAGEONS À POURSUIVRE NOS ACTIONS POUR :

- Être **disponibles**, à l'**écoute** et **conseiller** chaque agent-e qui le demande
- En cas de situation conflictuelle avec l'administration, **aider** les agent-es à **formuler un recours** et à constituer le dossier en appui à leur demande
- Garantir et respecter de façon stricte la **confidentialité des échanges** agent-e / représentant-e du personnel et des débats en CCP
- Mobiliser autant que de besoin les **ressources de nos organisations syndicales nationales** pour vous soutenir (experts, conseil juridique...).

NOS CANDIDAT-ES POUR LE CCP



CATÉGORIE 1

CATÉGORIE 2

Les CCP
sont consultées pour
les questions individuelles
concernant les personnels
contractuels : licenciements
à l'expiration de la période
d'essai, sanctions disciplinaires
autres que l'avertissement
et le blâme, etc.

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

VOTEZ

POUR LES CANDIDAT-ES PRÉSENTÉ-ES
PAR LA LISTE CGT-CFDT !

